

Fiche roles qui fait quoi

EHPAD “Les Jardins de la Clairière”

Fiche repère — Qui fait quoi ? (accueil / soins / consentement)

Réf : ORG-ROL-002 — Version : 1.0 — Date : 12/01/2026

Direction

- Garantit le cadre de fonctionnement, la qualité, la gestion des réclamations.
- Valide les politiques internes (accueil, droits, documentation).

Cadre de santé / IDEC

- Organise l'accueil et la continuité, coordonne les équipes.
- Supervise la traçabilité des informations et des consentements spécifiques.
- Interlocuteur en cas de situation complexe (famille inquiète, désaccord, incompréhension persistante).

Infirmier(ère) (IDE)

- Réalise les soins infirmiers et administre les traitements prescrits.
- Informe le résident dans son périmètre (déroulé du soin, objectifs, contraintes).
- **Recherche le consentement** pour les soins relevant de son acte et trace dans le dossier.
- Alerte le médecin traitant selon protocole.

Aide-soignant(e) / AES

- Accompagne les actes de la vie quotidienne et le confort.
- Repère les signes (douleur, anxiété, refus, incompréhension) et transmet.
- Explique les gestes du quotidien, reformule, propose des supports simples.

- Ne réalise pas d'actes infirmiers ; alerte l'IDE en cas de refus ou de doute.

Médecin coordonnateur

- Coordonne la démarche qualité médicale de l'établissement.
- Émet des recommandations organisationnelles et veille aux bonnes pratiques.
- Ne se substitue pas au médecin traitant (sauf cadre prévu).

Psychologue

- Soutient l'adaptation, l'anxiété, les troubles de l'humeur.
- Peut aider à préparer une information adaptée en cas de refus/angoisse.

Accueil / Secrétariat

- Remet les documents, organise les rendez-vous, gère les formalités.
- Oriente vers le bon interlocuteur.